BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Marché pour l'approvisionnement de civelles dans le cadre du programme de repeuplement de l'anguille en France

Le soumissionnaire perçoit une somme de **350 € TTC/kg** de civelles alevinées dans les lieux indiqués.

Il appartient au soumissionnaire de proposer, dans le BPU, le **prix TTC/kg de civelles qu'il souhaite percevoir à titre de rémunération**, déduction faite du prix versé au pêcheur.

Afin d'éviter des propositions déséquilibrées et d'assurer la cohérence économique des offres, **la rémunération du titulaire ne peut être supérieure à 90€/kg de civelles déversées TVA comprise,** ce qui correspond à un prix minimum restitué au pêcheur de 260€/kg. Toute proposition excédant ce plafond sera écartée.

Ce prix est à inscrire dans le tableau ci-dessous.

1. Prix TTC à l'unité (Kg) de base :

Lots / Prix TTC proposé Pour :	**Lot n°1**	**Lot n°2**
Pour 1 kg		

Identité du candidat :

Le :

Signature du candidat :